



COMITE SYNDICAL DU 19 décembre 2023 A 09 H 00

Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 décembre 2023 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 14 membres sur 23, soit 52 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY, Patrick DE CAROLIS représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Antoine DE LA ROCHE AYMON représenté par Bernard ARSAC

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Aline CIANFARANI, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Emmanuel LESCOT, Eva CARDINI, François JOURDAN

Assistaient à la séance : Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, Olivier BRIAND, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Muriel CERVILLA, Stéphan ARNASSANT, Estelle ROUQUETTE, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 19 septembre 2023
- III. Délibérations à l'ordre du jour
- IV. Information : Liste des décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation de compétence
- V. Questions diverses

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame **Anne CLAUDIUS-PETIT**, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 09 h 29, à laquelle sont présents ou représentés 14 membres.

L'ordre du jour est relativement chargé du fait du rattrapage de l'approbation des rapports d'activité des années précédentes.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2023

Il convient dans un premier temps, d'approuver le procès-verbal des débats du Comité syndical du 19 septembre qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. Délibérations à l'ordre du jour

1. Décision modificative 2

Cette décision modificative fait suite à un imprévu. En fin d'année 2022, le Parc a reçu un acompte au titre du « filet de sécurité » mis en place par l'Etat pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie. Or le Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue n'y est finalement pas éligible et il lui faut donc rendre cette somme.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Débat d'orientation budgétaire

Le Rapport d'Orientation Budgétaire qui est présenté respecte une forme réglementaire.

La Présidente présente ce rapport aux membres du Comité syndical.

Il y a des éléments intéressants sur la biodiversité notamment l'engagement de l'Etat concernant le renouvellement du Fonds vert.

Il y est fait référence au Rapport « Dialogue territorial pour la protection et la valorisation des zones humides, et la création d'un parc national » de la mission qui a eu lieu sur les zones humides. Il s'agit d'un dialogue territorial conduit sur 18 sites emblématiques des zones humides françaises. La Camargue a été identifiée parmi les trois sites d'exception. Néanmoins il apparaît que le contexte local et donc l'acceptabilité par les acteurs locaux n'est pas encore actuelle. Le Parc naturel régional a donné peu d'efficacité à son action mais il y a une nouvelle dynamique en cours. Le défi est de montrer que nous avons fait le bon choix.

Un certain nombre d'actions sont proposées dont un Observatoire de la salinité en lien avec le dossier qui a été déposé au Fonds vert.

Pour rappeler le contexte institutionnel, de nouveaux statuts ont été votés en 2022 incluant la mise en place d'instances consultatives qui sont désormais opérationnelles. Le seul changement en 2023 est le rattachement du Parc à la trésorerie d'Arles en remplacement de celle située à Saint Rémy de Provence.

Quant au contexte structurel, il y a l'arrivée d'un directeur, la mise en place d'un nouvel organigramme, quelques changements au pôle administratif et le passage à la M57.

La Présidente attire également l'attention sur un élément important de cette fin d'année : l'externalisation de la gestion de la paie. Elle était assurée par une seule personne depuis de nombreuses années. Pour des raisons personnelles cette dernière demande une rupture conventionnelle.

L'année 2023 a fait émerger des projets qui ont permis de solliciter le fonds vert.

Il y a également eu la délégation de compétence au Bureau et la Présidence ainsi que l'absence de remplacement d'agents : marchés publics, tourisme, accueil de la Palissade.

Un premier rapport de la Chambre Régionale des Comptes devrait nous parvenir en janvier suite au contrôle mis en œuvre depuis fin mars 2023. Il apparaît déjà que la capacité d'autofinancement du Parc est négative.

En 2023, l'Europe a effectué un contrôle sur des fonds européens et contrats antérieurs. Cela a nécessité une certaine mobilisation des équipes afin d'apporter les justificatifs nécessaires.

Une réflexion est également menée concernant la Maison des produits de Camargue qui est un patrimoine dormant. La Présidente est soucieuse de la savoir inoccupée et sans projet.

Enfin le contexte organisationnel, avec la réorganisation des services et la remise à plat des financements. Concernant la situation financière du Parc, une première estimation du déficit de fonctionnement est de 400 000 euros dont 200 000 de dépenses anciennes. Des dépenses de 2022 avaient été reportées en 2023. Désormais toutes les factures de 2023 sont payées sur l'exercice 2023 afin de ne rien reporter en 2024 et partir sur des bases saines.

De plus, des recettes d'investissement devraient arriver car certaines subventions n'ont pas été sollicitées, la Présidente tient d'ailleurs à remercier le Conseil Départemental.

Le Directeur rappelle qu'il a été fait appel à la ligne de trésorerie à hauteur de 2000 000 euros en 2022. Actuellement le Parc ne devrait pas avoir besoin de l'ouverture de crédit.

La Présidente revient sur le fait qu'il n'a pas été fait appel à la ligne de trésorerie contrairement à l'année précédente. Le Parc n'a ainsi pas d'endettement et est à jour des factures.

La problématique concerne les demandes de subvention car il faut avancer les fonds notamment pour les subventions européennes. Or ces demandes sont actuellement impossibles puisque le Parc n'a pas de capacité d'autofinancement. Il en est de même pour l'investissement, il n'y a pas d'avance, uniquement des paiements sur facture.

M. RAVIOL rappelle qu'il est possible d'utiliser la ligne de trésorerie pour les demandes de subventions.

Le Directeur explique que la problématique du Parc n'est plus dans la trésorerie mais dans la capacité d'autofinancement.

M. RAVIOL répond qu'il convient peut-être de revoir les conventions si la gestion des terrains nous coûte plus cher.

Pour le Directeur il faudra faire des choix en fonction des priorités souhaitées par le Comité Syndical. C'est l'enjeu du budget 20224 qui sera soumis en séance à la fin du mois de janvier. Le Débat d'Orientation Budgétaire permet de connaître la vision des élus.

Il y a eu une accumulation de missions supplémentaires sans financements concomitants ou avec des calculs faits de manière incomplète qui ne comprenaient pas les fonctions supports. L'idée est de prioriser en sachant que 50% des dépenses permanentes ne sont pas couvertes par les cotisations syndicales.

La Présidente s'est rendue à la Fédération des Parc naturels régionaux à laquelle il a été évoqué la problématique de la non-indexation des dotations alors que les charges augmentent. Il faudra également mener une réflexion sur le fait qu'il y a une décorrélation entre ce qui est demandé par les plans de gestion du Conservatoire du littoral et les financements.

M. MAZEL souhaite faire une petite observation sur la politique d'acquisition en Camargue. Aujourd'hui le Conservatoire a acheté beaucoup de propriétés, cela raréfie la possibilité pour les agriculteurs de s'installer. Ce phénomène s'accroît, il y a moins de possibilité d'acheter ou d'agrandir alors qu'il n'a pas de convention avec la chambre d'agriculture. De plus, cela contribue à la hausse des prix agricoles.

La Présidente répond qu'en effet la présence de l'homme est importante en Camargue car c'est lui qui l'a exploité et entretenu.

M. HONORE précise que le nouveau 1er Vice-président du conservatoire du littoral est M. Jean JALBERT.

Pour Mme BALGUERIE-RAULET il convient d'étudier chaque situation au cas par cas car le Conservatoire a aussi permis le maintien de certaines activités.

Le Directeur rappelle que le Parc gère les terrains du conservatoire en fonction de la Charte et de ses objectifs. Il convient de se poser la question du type de contrat passé.

M. BRIAND précise que le budget de la convention tripartite n'a pas baissé. Le montant, fixé pour 5 ans, peut évoluer en fonction des années car le Département apporte 325 000 euros pour le fonctionnement de la gestion des espaces naturels. Dans cette convention, le conservatoire propose une ventilation de ses crédits, 85 000 euros pour le Parc.

La Présidente rappelle que le Conservatoire a été bénéficiaire du fonds vert pour l'acquisition de terrain. M. BRIAND répond que l'ensemble de l'enveloppe dont dispose le Parc pour gérer les espaces naturels est de 700 000 euros avec l'apport du Département et de l'Agence de l'eau.

La Présidente s'est entretenue avec Didier REAU au Conseil départemental afin de mener une réflexion pour mutualiser ou optimiser la présence des agents.

Il y a environ 2 ans, M. HONORE avait demandé la remise en état du bâtiment du Mas de Rousty qui est une propriété du Conservatoire. Il demande s'il est possible d'avoir une réflexion à ce sujet.

Le Directeur explique avoir eu une réunion avec M. FOUCHER. Le Conservatoire est propriétaire mais le Parc s'est engagé à réaliser les travaux à hauteur de 2 à 3 millions, en compensation il ne paie pas de loyer.

Enfin, en 2024 il faudra tenir compte de l'évolution de 5 points d'indice ainsi que du recrutement de la Cheffe de Pôle Eau qui arrive le 8 janvier. Il conviendra aussi de débiter la démarche de révision de la Charte pour laquelle le Parc a reçu une subvention exceptionnelle de la Région Sud de 25 000 euros en début 2023. Cela va mobiliser toutes les équipes.

M. MAZEL propose de recruter un agent à mi-temps entre le Parc et le Centre français du riz.

Le Directeur le remercie de sa proposition et tient à souligner les bons rapports de coopération avec les professionnels de l'agriculture.

Il est acté que s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

3. Indemnité de Budget 2023

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Modification du règlement budgétaire et financier

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Modification de l'affectation d'une fonction sur un emploi permanent

Il s'agit d'affecter un poste d'Ingénieur principal à des missions d'encadrement résultant de la nouvelle organisation du Syndicat.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Modification de l'affectation d'une fonction sur un emploi permanent

Il s'agit de décorréliser un emploi d'Attaché territorial de la fonction de Chef du Service Préservation des Milieux et Développement rural.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Modification d'un poste d'adjoint administratif

Le temps de travail d'un agent est actuellement partagé comme suit : 60% communication et 40% administratif. Il s'agit de rattacher son poste à 100% au Chef de service protocole.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Demande de rupture conventionnelle

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Revalorisation des frais de mission

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Recours à des Collaborateurs Occasionnels du Service Public

A ce jour, le recours à des bénévoles n'était pas spécifiquement encadré. Il s'agit de les couvrir par le contrat d'assurance du Syndicat Mixte de Gestion du Parc et de recourir à des documents et procédures adaptées.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Rapport d'activité du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue 2020-2021-2022

Selon l'Article 6.2 de la Charte, le Comité syndical approuve les rapports d'activités. Il va ainsi y en avoir plusieurs pour approbation, y compris d'années antérieures.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Rapport d'activité Garde Régionale Marine 2023

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Rapports d'activité Garde Régionale Forestière 2022-2023

M. HONORE explique qu'il y a un trou dans la cartographie de la DTTM. Il y a 3500 hectares de pinède qui nécessitent une défense incendie et peu de choses sont prévues.

Pour ce dispositif il est nécessaire de coopérer avec la ville des Saintes-Maries-de-la-Mer. Le Directeur tient d'ailleurs à remercier la ville pour la bonne coopération entre les services.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Rapports d'activité du Musée de la Camargue 2022-2023

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Rapports d'activité Ecogardes 2022-2023

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Rapport d'activité haies en système rizicole 2022

Il s'agit de l'accompagnement à la plantation de haies en système rizicole.

M. MAZEL explique qu'il s'agissait à l'origine d'empêcher d'attirer les flamants roses dans les rizières.

Pour Mme BALGUERIE-RAULET la révision du Plan Local d'Urbanisme est l'occasion d'actualiser, d'inscrire et de recenser ces espèces boisées.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. Convention avec le Conservatoire du Littoral pour la gestion des Etangs et Marais des Salins de Camargue

Il est proposé que cette convention soit en vigueur jusqu'au 15 février 2026, ce qui correspond à la fin de la Charte actuelle.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Approbation du Plan de Gestion du site des Etangs et Marais des Salins de Camargue

Les trois plans de gestion correspondent aux trois groupes de sites gérés par le Parc. Ils n'ont jamais été soumis au Comité Syndical.

Etant donné les débats, le Directeur rappelle qu'il est possible de décider collectivement de reporter l'approbation de ces trois plans de gestion afin de spécifier aux partenaires que le Parc souhaite faire appel à l'ensemble des financeurs pour effectuer les missions décrites dans les Plans de Gestion.

Il est ainsi décidé de rajouter une ligne à la délibération afin que les conventions de gestion soient dimensionnées à hauteur des ambitions du plan de gestion.

Abstention de M. ARSAC, qui a le pouvoir de M. DE LA ROCHE AYMON.

La délibération est adoptée à 50 voix Pour, 1 abstention (2 voix).

19. Approbation du Plan de Gestion du site de Haute Camargue

Abstention de M. ARSAC, qui a le pouvoir de M. DE LA ROCHE AYMON.

La délibération est adoptée à 50 voix Pour, 1 abstention (2 voix).

20. Approbation du Plan de Gestion du site Embouchure du Petit Rhône

Abstention de M. ARSAC, qui a le pouvoir de M. DE LA ROCHE AYMON.

La délibération est adoptée à 50 voix Pour, 1 abstention (2 voix).

Mme AILLET quitte la séance à 11h39 et donne son pouvoir à Mme CONTRERAS.

21. Approbation du Plan Paysage Littoral

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Convention de partenariat avec l'Organisation des Producteurs du Sud

M. ARNASSANT fait part de l'opportunité de se saisir d'une action portée par OP Sud par le biais d'une convention. Cela permettra de former les équipages à des questions environnementale et de sensibiliser les pêcheurs aux aires marines protégées.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23. Convention cadre de partenariat – Réserve de Biosphère de Camargue

Il s'agit d'une convention demandée par le MAAB France.

Le renouvellement de la réserve biosphère se fera en parallèle de la nouvelle Charte.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. Candidature Natura 2000 3 Marais 2024-2027

Il n'y a pas de trace dans les précédents Comités Syndicaux de l'implication du Parc dans les dossiers Natura 2000. Or le premier dossier qui arrive à échéance prochainement est celui concernant Natura 2000 3 Marais.

La question est de savoir si le Parc souhaite candidater.

Des ateliers de travail ont eu lieu à Mas THIBERT pour faire un bilan des 10 années de gestion et avoir une réflexion pour la suite. Il y a également eu des échanges à ce sujet en commission Eau et patrimoine naturel.

M. Gaëtan PLOTEAU présente le bilan de Natura 2000 3 Marais.

La Présidente rappelle que cela permet de réaliser des objectifs de la Charte et qu'il s'agit d'une réussite pour le Parc de Camargue. Cela permettra de rediscuter avec les partenaires financiers de la Région.

Mme BALGUERIE-RAULET tient à préciser que la Commission eau a notamment discuté du renouvellement ou non de cette candidature. A l'unanimité, les acteurs du territoire ont souligné l'intérêt écosystémique et financier de cette démarche.

Il est ainsi proposé de se porter candidat pour être animateur du site Natura 2000.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les projets de délibérations n° 25 Réponse à l'appel à projet de numérisation du patrimoine ; n°26 Demande de subvention Garde Régionale Forestière 2024 et n°27 Création de postes non permanents d'écogardes pour l'année 2024 sont reportés au prochain Comité syndical qui aura lieu le 31 janvier 2024.

28. Demandes de subventions liées à la gestion des espaces naturels 2024

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. Demande de subvention Agence de l'Eau Zones Humides

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Demande de subvention Mission Eau et Milieux aquatiques

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les projets de délibérations n°31 Participation au dispositif Garde Régionale Marine 2024 ; n°32 Demande de prorogation Réserve Naturelle Régionale Marine et n° 33 Modification du plan de financement relatif à l'accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques sont reportés au prochain Comité syndical qui aura lieu le 31 janvier 2024.

34. Agrément de nouveaux membres au Conseil Consultatif

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

35. Convention avec la Direction des systèmes d'information de la ville d'Arles

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

36. Avis relatif aux zones d'accélération de production d'énergies renouvelables proposés par la ville d'Arles sur le territoire du Parc naturel régional de Camargue

Les communes doivent proposer une cartographie avec des zones d'accélération et de protection. L'avis du Parc est ainsi sollicité.

Mme BALRGUERIE-RAULET explique que les communes devaient produire une cartographie au 29 novembre 2023 et qu'un délai supplémentaire a été obtenu. La ville d'Arles délibère en janvier à ce sujet mais elle doit auparavant avoir demandé l'avis des partenaires. Ce sujet a été présenté à la Commission eau et milieu naturel du 12 décembre 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

37. Convention de partenariat avec l'École nationale supérieure du paysage 2024-2025

Il s'agit de la deuxième année de partenariat et d'un projet sur plusieurs années. Un workshop va être organisé en janvier 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il n'y a plus de question, la séance est levée à 12H30.